

# FIAN International Pour le droit à une alimentation adéquate

FIAN Home Actualités

| 20-09-2016

## Un recul inquiétant pour les peuples autochtones au Brésil, constate la Rapporteuse de l'ONU

**La Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit des peuples autochtones se déclare vivement préoccupée par l'escalade de la violence et le recul en matière de protection des communautés, qui touchent en particulier les communautés Guarani et Kaiowá au Mato Grosso do Sul.**



Guarani y Kaiowá en Mato Grosso do Sul (2016). Photo: Alejandra del Rey/ FIAN International

Le rapport présenté par Victoria Tauli-Corpuz lors de sa dernière visite au Brésil en mars 2016, a été l'un des acteurs de la 33<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Bien que le Brésil soit pourvu d'un nombre de dispositions progressistes en matière de droits des peuples autochtones et concernant l'homologation de leurs territoires, la Rapporteuse de l'ONU souligne que « la situation n'évolue pas et c'est préoccupant ».

Selon la Rapporteuse, la stagnation du processus d'homologation des terres est liée à plusieurs facteurs, notamment au manque de volonté politique aux niveaux ministériel et présidentiel concernant la finalisation du processus de délimitation. Les

difficultés de compréhension et d'appréciation de la situation des peuples autochtones dans le pays, ainsi que l'affaiblissement, sur les plans administratif et financier, de l'organe gouvernemental brésilien, la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI), constituent également des facteurs importants, déclare la Rapporteuse.

Par ailleurs, compte tenu du climat politique actuel, la criminalisation des responsables des communautés et les violences auxquelles les peuples autochtones sont confrontés pourraient être exacerbées et la protection établie de longue date de leurs droits humains pourrait être mise en danger. L'augmentation du nombre d'incidents en témoigne, notamment lors de l'attaque des fazendeiros (prétendus propriétaires de fermes ou de terres), qui s'est soldée par le décès d'un membre des communautés Guarani et Kaiowá et qui a fait plusieurs blessés à Carapó city. Aucune disposition visant à enquêter et à mieux assurer la protection des populations n'a été prise.

Un membre de la communauté Kurusu Ambá au Mato Grosso actuellement en tournée en Europe, Elizeu Lopes, a déclaré à propos du rapport : « Nous avons sollicité sa visite car il n'y a eu aucune évolution notable depuis la première visite du précédent Rapporteur en 2009. La Rapporteuse a vu de ses propres yeux ce qui se passe sur le terrain. Elle nous a rendu visite et nous avons eu la possibilité de raconter nos expériences et d'expliquer comment nous luttons pour réaliser nos droits en tant que peuples autochtones. » Elizeu Lopes, également représentant du Consejo del Aty Guasu et du Consejo Continental de la Nación Guarani (CCNAGUA), rappelle que la police fédérale au Mato Grosso do Sul a tenté de dissuader la Rapporteuse de poursuivre sa visite en déclarant que les communautés autochtones pourraient « l'attaquer ». Cependant, après son départ, les fazendeiros ont mené plusieurs attaques à l'encontre des communautés Guarani et Kaiowá, et notamment contre la communauté d'Elizeu Lopez.

Dans ses recommandations, Victoria Tauli-Corpuz exhorte l'État brésilien à prendre immédiatement des dispositions visant à protéger la sécurité des responsables des communautés autochtones, notamment en mettant en place des programmes de protection renforcés et culturellement appropriés, en menant des enquêtes sur toutes les attaques et les meurtres perpétrés à l'encontre des peuples autochtones et en traduisant les auteurs des crimes en justice.

La Rapporteuse demande également au Brésil de redoubler d'efforts afin de « sortir de l'impasse actuelle en matière de délimitation des terres ». Selon elle, ceci est particulièrement urgent dans des États tels que le Mato Grosso do Sul, et les dirigeants devraient élaborer, en collaboration avec les peuples autochtones, des propositions visant à activement respecter et réaliser les droits des autochtones à la terre, en examinant minutieusement toutes les voies possibles. À cet égard, elle recommande au gouvernement de clôturer l'ensemble des cas de délimitation en attente à la FUNAI, au ministère de la justice et à la Présidence, et en particulier de finaliser ceux qui concernent les terres menacées par des projets de développement, par l'expansion de l'agro-industrie et des activités d'extraction de ressources naturelles.

Ce rapport instructif devrait intensifier les pressions sur l'État brésilien, incitant ce dernier à réaliser les obligations qui lui incombent en matière de droits humains internationaux. Le rapport représente un outil important pour les mouvements des peuples autochtones au Brésil ; il aidera les organisations à avancer dans leur lutte au niveau national. Le CIMI et FIAN Brésil, conjointement avec d'autres organisations de la société civile et Luciano Maia, coordinateur de la 6<sup>ème</sup> Chambre des peuples autochtones et traditionnels, organisera une réunion publique, le 20 octobre 2016 à Brasilia, afin de sensibiliser davantage la population aux recommandations au niveau national et de discuter de stratégies visant à assurer une surveillance appropriée.

La Rapporteuse accompagnera également les représentants des peuples autochtones à l'événement parallèle de l'ONU : « Les droits humains des peuples autochtones : quelles perspectives au Brésil en cette période de recul et de violence », le 21 septembre 2016, au Palais des Nations, à Genève.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : [bley-folly\(at\)fian.org](mailto:bley-folly@fian.org)

#### Actualités en relation

- [18/08/2017 Brazil Supreme Court backs indigenous peoples](#)
- [07/06/2017 La CIHD rencontre ses homologues européens à un moment crucial](#)
- [01/12/2016 Le Parlement européen défend les droits des Guarani et Kaiowá](#)

[Retour](#)